



L'ABC du bon CAPITAINE

Conseils pratiques et sécuritaires à la navigation de plaisance

En tant que plaisancier, vous devez connaître les règles, les conseils pratiques et les comportements sécuritaires à adopter lorsque vous naviguez.

Cet encart vous dresse quelques renseignements utiles et certains points d'éthique à observer lorsque vous êtes à la barre de votre embarcation.



Conduisez en toute sobriété

Conduire son bateau sous l'effet de la boisson est à éviter. La conjugaison du soleil, du vent, des vagues et de la fatigue peut être dramatique. Soyez prudent: conduire sur l'eau avec les facultés affaiblies est interdit par le Code criminel. Si votre consommation d'alcool excède le taux permis, vous êtes passible d'une amende minimale de 1000\$, pouvant aller jusqu'à une peine d'emprisonnement.



Respectez les limites de vitesse

Tout comme sur la route, une vitesse excessive sur l'eau peut faire l'objet d'un constat d'infraction. Au Québec, les limites permises sont habituellement affichées auprès des plans d'eau. Faites preuve de prudence et respectez les limites de vitesse. Adaptez votre conduite en fonction de votre environnement immédiat (habitations, baigneurs, risque d'érosion des berges, nombre de bateaux en circulation, etc.).



Respectez votre environnement

Il est interdit au propriétaire ou à tout occupant d'une embarcation de plaisance de rejeter dans les eaux d'un lac ou d'un cours d'eau quelque rebut que ce soit. Soyez respectueux de l'environnement. Rapportez vos déchets, même organiques, à la maison et disposez-les aux endroits prévus à cette fin.



Respectez vos voisins

Toute embarcation motorisée est tenue d'avoir un dispositif contribuant à réduire le niveau de bruit du moteur. Ce dispositif doit être actif en tout temps sauf exception. Cet avis est aussi valide pour le volume excessif des chaînes stéréo de certaines embarcations qui, parfois, s'apparente à la nuisance publique. Rappelez-vous que les riverains sont vos voisins, qu'ils partagent le plan d'eau avec vous et qu'ils ont aussi droit à la quiétude des lieux.



Respectez les bouées de navigation

Respectez en tout temps les bouées de navigation qui servent à faciliter la cohabitation entre les activités nautiques motorisées et non motorisées (baignade, planche à pagaie, «kite», kayak, pédalo, etc.). Ces bouées peuvent également servir à délimiter un couloir d'accès pour les bateaux des résidents riverains. Un plan d'eau, ça se respecte et ça se partage!

Pour en savoir davantage sur la sécurité nautique et les comportements recommandés en pratiquant la navigation de plaisance, nous vous invitons à consulter l'un des liens suivants :

Sûreté du Québec sq.gouv.qc.ca
Ass. maritime du Québec nautismequebec.com
Transports Canada tc.gc.ca

En cas de panne sur l'eau :

Garde côtière canadienne **1 800 463-4393**
***16** ou **#16** (sur cell., là où disponible)

Pour connaître les heures de levée des ponts Larocque et Saint-Louis :

Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent
grandslacs-voiemaritime.com



MRC de
BEAUHARNOIS
— SALABERRY